

réseau spécial



COMPLEMENT MASSIF

POSTES DISTRIBUTION - TRANSÉNERGIE

Étant donné que le premier bloc d'affichage a eu lieu du 16 août au 15 septembre 2010, nous désirons vous informer qu'Hydro-Québec évalue présentement toutes les candidatures reçues afin de procéder au comblement des postes le plus rapidement possible.

Le début des appels téléphoniques, pour le processus **régional**, se fera à partir du **12 octobre** et pour le processus **provincial**, à partir du **15 novembre**.

Nous vous rappelons que vos droits prévus à l'article 19.19 c) de la convention collective sont toujours en vigueur: « *La nomination d'un employé à un poste vacant qu'il a postulé entraîne l'annulation de toute candidature qu'il aurait posée relativement à tout autre poste vacant. Cependant, l'employé que la Direction se propose de nommer pourra, sur demande, être informé du nom et de la date d'ancienneté ou de la durée de service des employés qui, à ce moment, se sont portés candidats au poste où lui-même a déjà enregistré une demande.* »

Nous vous suggérons donc de vous informer pour connaître votre rang sur le poste convoité lorsque que l'employeur vous contactera pour un poste vacant en particulier.

Comme à l'habitude, le syndicat ne peut pas fournir cette information privilégiée.

Charles Fleury
Secrétaire général

Richard Perreault
Président provincial